

## **Brexit et la nouvelle charte d'investissements au Maroc : quelles opportunités pour l'attraction des IDE Britanniques ?**

### **Brexit and the new investment charter in Morocco: what opportunities for attracting British FDI?**

**Hassan KHALLOUKI, (Enseignant chercheur)**

*Laboratoire des Etudes et Recherches Economiques et Sociales, Faculté des Sciences  
Juridiques, Economiques et Sociales  
Université Moulay Ismail de Meknès*

**Sarah KAFHALI, (Doctorante en sciences de gestion)**

*Laboratoire des Etudes et Recherches Economiques et Sociales, Faculté des Sciences  
Juridiques, Economiques et Sociales  
Université Moulay Ismail de Meknès*

<b>Adresse de correspondance :</b>	Sarah KAFHALI, (Doctorante en sciences de gestion) Laboratoire des Etudes et Recherches Economiques et Sociales, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Université Moulay Ismail de Meknès
<b>Déclaration de divulgation :</b>	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
<b>Conflit d'intérêts :</b>	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
<b>Citer cet article</b>	KHALLOUKI, H., & KAFHALI, S. (2023). Brexit et la nouvelle charte d'investissements au Maroc : quelles opportunités pour l'attraction des IDE Britanniques ?. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(5-1), 217-234. <a href="https://doi.org/10.5281/zenodo.10026348">https://doi.org/10.5281/zenodo.10026348</a>
<b>Licence</b>	<b>Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND</b>

*Received: September 11, 2023      Accepted: October 15, 2023*

**International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME**

**ISSN: 2658-8455**

**Volume 4, Issue 5-1 (2023)**

## **Brexit et la nouvelle charte d'investissements au Maroc : quelles opportunités pour l'attraction des IDE Britanniques ?**

### **Résumé**

Le Maroc et le Royaume-Uni ont depuis 2019, entamé une série de partenariats économiques qui a laissé émerger une nouvelle vision redirigée vers de nouvelles opportunités pour les deux pays. Le Maroc joue le rôle de porte d'entrée vers le marché Africain, et une passerelle vers l'Europe, et le Royaume-Uni, cherche à créer de nouvelles alliances commerciales en substitution à ses partenaires historiques de l'enceinte de l'Union-Européenne. Le Royaume-Uni cherche aujourd'hui à se prémunir des retombés négatifs de sa sortie de l'Union-Européenne en tablant sur des pays en cours de développement. Une telle tendance a été explorée par le Gouvernement marocain qui se trouve aujourd'hui plus en capacité de séduire les IDE Britanniques grâce à ses réformes structurelles, sectorielles et son nouveau modèle de développement. Ceci a donné naissance à un nouveau dispositif d'investissement qui est la charte d'investissement entrée en vigueur en 2022. Ceci nous amène alors à explorer les pistes de création d'une approche alliant aussi bien les mécanismes du Brexit envers le Maroc que les mécanismes de la charte d'investissement envers les IDE. C'est à cet objectif qu'essaye de répondre notre article de recherche en vue d'appuyer un scénario optimiste où la collaboration économique entre les deux pays est basée sur un arsenal d'incitations de nouvelle génération et un intérêt de la part des investisseurs Britanniques post-Brexit en faisant profiter les deux rives du potentiel qu'offre chacune des économies de ces deux pays. L'hypothèse positive sur le rôle de ces deux dispositifs dans la dynamique des IDE Britanniques au Maroc a été confirmée puisque les chantiers y afférents sont déjà mis en place, néanmoins l'hypothèse négative reste tributaire de l'évaluation des résultats de ces chantiers à long terme et de la pertinence des choix stratégiques surtout ceux entreprise par le Maroc sur la base d'une analyse intra-gouvernementale et multisectorielle des scénarios de collaboration économique.

**Mots clés :** Brexit, Charte d'investissement au Maroc, Investissements directs étrangers (IDE).

**Classification JEL :** P11

**Type de papier :** Article théorique

### **Abstract:**

Since 2019, Morocco and the United Kingdom have launched a series of economic partnerships that have led to the emergence of a new vision focused on new customers for both countries. Morocco plays a gateway to the African market, and a gateway to Europe, and the United Kingdom, with its Brexit, seeks to create new business alliances in substitution of its historical partners within the European Union. The United Kingdom is now trying to protect itself from the negative scenarios of its exit from the European Union by relying on developing countries. Such a trend has been explored by the Moroccan Government, which is now more able to attract British FDI through its sectoral structural reforms and its new development model. This has given rise to a new investment scheme which is the investment charter that came into force in 2022. This then leads us to explore the possibilities of creating an approach combining both the mechanisms of Brexit towards Morocco and the mechanisms of the investment charter towards FDI. To this end, our research paper attempts to support an optimistic scenario in which economic collaboration between the two countries is based on an arsenal of next-generation incentives and interest from British investors Brexit by sharing the potential of each of the economies of these two countries.

**Keywords:** Brexit, Investment charter in Morocco, Foreign Direct investment (FDI)

**JEL Classification:** P11

**Paper type:** Theoretical research

## 1. Introduction

Depuis le 1er janvier 2021, le Royaume-Uni est ainsi officiellement devenu un « pays tiers ». Il n'est donc plus membre de l'Union européenne, de son marché commun, ni de son union douanière. Au cours de la négociation de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, plusieurs intérêts ont été mis en balance, tant du côté européen que du côté anglais. Les opposés au Brexit affirment qu'être un État membre de l'Union-Européenne facilitait au Royaume d'attirer les opportunités d'investissement. Par ailleurs, les défenseurs affirment que le Brexit constitue une opportunité économique incontournable devant être saisie par des pays ne relevant pas de l'Union européenne. Jusqu'à aujourd'hui, le Brexit continue d'avoir un effet négatif sur le commerce extérieur britannique et plombe les revenus, aggravant au Royaume-Uni la crise économique qui secoue aussi le reste du monde. Six ans après le vote par le Royaume-Uni de la sortie de l'Union européenne, et près de deux ans après son entrée en vigueur effective, le poids de cette décision sur le commerce extérieur vient s'ajouter aux chocs successifs de la pandémie et de l'envolée des cours de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine. Cela étant, cet effet négatif reste en faveur du Maroc qui cherche à élargir ses relations bilatérales avec d'autres pays hors de l'Union européenne, l'Asie et principalement l'Afrique. Le Royaume-Uni, loin de l'Union-Européenne constitue aussi un élan de coopération économique fort prometteur et drainant ainsi un potentiel considérable en matière d'investissements directs étrangers.

Les états africains ont saisi cette perspective de renforcement de partenariats dont le Maroc, qui, depuis le Retrait du Royaume-Uni de cette union, a ratifié un accord d'association qui a ratissé tous les secteurs de développement économique. Le Maroc a aussi, de son côté entamé une nouvelle aire de développement de son dispositif d'incitation à l'investissement en adoptant une nouvelle charte d'investissement avec ces décrets d'application catégorisant son champ d'application par objectifs stratégique. Dans ce dispositif, l'IDE figure comme principal objectif qui est déjà inscrit dans les réformes sectorielles et les plans de développement territorial. En reprenant les données statistiques, le Maroc possède 62 clients potentiels qui génèrent plus de 20.088 millions de Dhs en termes d'IDE. D'autres pays sont considérés comme étant des clients potentiels pour lesquels le pays est amené à réaliser une vraie politique d'attraction afin d'agrandir son portefeuille d'IDE. Parmi ces pays se trouve le Royaume-Uni, avec lequel Maroc a signé en 2019 un accord d'association. Depuis son départ de l'Union européenne, le Royaume-Uni lorgne le marché marocain, qu'il considère comme un des marchés prometteurs en Afrique.

Ainsi, nous essayons dans notre article de joindre les deux paramètres à savoir le Brexit comme opportunité économique et la charte d'investissement comme incitation à l'investissement pour voir dans quelle mesure ils constituent un outil devant faire profiter le Maroc dans son objectif de promouvoir ces investissements privés. Pour ce faire, nous avons dressé la problématique suivante : **le Brexit et la nouvelle charte d'investissement sont -ils des facteurs suffisants pour l'attraction des IDE Britanniques ?** En explorant cette problématique, deux hypothèses s'imposent dans lesquelles on suppose que :

- **H1 : Le Brexit et la charte d'investissement sont des mécanismes complémentaires favorisant le développement des IDE Britanniques au Maroc**
- **H2 : Le développement des IDE Britanniques au Maroc est tributaire d'autres facteurs.**

Notre article est alors structuré de la façon suivante. D'abord une revue de littérature présentant un cadrage des concepts clés de notre problématique. Puis, une analyse des effets des mécanismes du Brexit sur la dynamique de partenariat d'investissement avec le Maroc et inversement des effets des mécanismes de la charte d'investissements sur l'attraction des IDE Britanniques. Par la suite, une exposition des facteurs liés au développement des

investissements au Maroc permettra d'appréhender le rôle de ces facteurs même dans un scénario où ces IDE sont arrivés au niveau souhaité par les deux pays. Il s'agit d'une approche de jumelage entre les mécanismes des deux dispositifs sur une meilleure dynamique des IDE Britanniques puis de concertation avec les facteurs de contingence des IDE au Maroc. Par cette approche d'analyse documentaire, on parviendra à répondre aux deux hypothèses avancées dans notre introduction avec une discussion des résultats de notre réflexion.

## **2. Revue de littérature**

### **2.1 Revue de littérature empirique relative au Brexit**

Les travaux empiriques et théoriques sur le détachement du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit), indiquent une diversité de définitions, selon des dimensions économiques, géographiques, politiques, juridiques et théoriques, mais qui convergent toutes vers le même sens. En général, celles données par les institutions internationales comme le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) sont les plus retenues. (Hayes, A., 2021) définit le Brexit comme « étant un mot-valise des mots « britannique » et « sortie » inventés pour désigner la décision du Royaume-Uni lors du référendum du 23 juin 2016 de quitter l'Union européenne (UE) ». Ainsi, le FMI considère le Brexit comme une trajectoire qui « accentue fortement l'incertitude économique, politique et institutionnelle, ce qui devrait avoir des répercussions macroéconomiques négatives, notamment dans les pays européens avancés » (FMI, 2016). Parallèlement et en vue d'approfondir cette spécification, (Obstfeld, M., 2016) Chef économiste et Conseiller économique du FMI a précisé que « cette incertitude additionnelle pourrait à son tour ouvrir la voie à une riposte plus intense des marchés financiers aux chocs négatifs ». Si l'on se réfère à la définition du Fonds Monétaire International (FMI), l'économie du Royaume-Uni et celle de l'Europe seront les plus touchées du référendum du 23 juin. Cela implique le rôle des dirigeants pour atténuer l'incertitude qui pourrait nuire davantage à la croissance en Europe et ailleurs. De manière plus précise, le FMI a mis en garde que : « les effets réels du Brexit se manifesteront progressivement dans la durée, d'où un degré plus élevé d'incertitude économique et politique » (FMI, 2016). Selon l'OCDE, le Brexit est une « sortie du Royaume-Uni de l'UE qui conduirait à un choc négatif majeur pour l'économie du pays et aurait des incidences pour tous les membres de l'OCDE, en particulier en Europe. Dans une certaine mesure, le Brexit équivaldrait à un impôt sur le PIB, imposant un coût durable et croissant sur l'économie, qui ne serait pas encouru si le Royaume-Uni restait dans l'UE » (Kierenkowski, R., 2016). (Lequesne, C., 2020) définit le Brexit comme étant « une imputation, en termes de poids commercial, politique et stratégique. Il rend aussi plus difficile le discours normatif sur le modèle européen de régionalisme dans le monde. Au Brésil, en Inde ou en Afrique du Sud, le modèle apparaît comme une entreprise qui se délite. Par ailleurs, le Brexit acte la possibilité d'une véritable réversibilité politique, si bien que certains ont même parlé d'une désintégration de l'Union européenne ». De sa part, (Henry, L., 2020) le Brexit est « un cas de désintégration économique unique qui, par son caractère précédent, illustre la profondeur de l'intégration européenne. Pensez la sortie du Royaume-Uni et ses relations avec l'Union européenne permet en creux d'explorer la singularité de la convergence européenne et ses faiblesses ». Et de reconnaître que les conséquences du Brexit seront lourdes et en partie imprévisibles, tant pour le Royaume-Uni que – mais dans une moindre mesure - pour ses 27 partenaires européens et pour les institutions de l'Union ». Theresa May, ancienne Première ministre du Royaume-Uni, a également insisté à plusieurs reprises, dans différentes discussions sur le Brexit après le référendum, sur le fait que celui-ci ne signifiait pas un retrait de la scène internationale ni un repli sur soi, mais que le Royaume-Uni resterait un acteur de premier plan. D'un point de vue empirique, les auteurs ont attribué des scénarios prévisionnels du Brexit qu'il convient de présenter comme suit.

## Scénarii du Brexit dans les études empiriques

À la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, plusieurs auteurs se sont penchés sur la définition de scénarii de modèle économique post Brexit, dont certains sont optimistes et d'autres pessimistes. Selon le Magazine (Réalités industrielles, 2021), deux scénarii sont à envisager. Un soft Brexit et un hard Brexit. Pour le 1er, scénario où l'UE signe un accord de libre-échange (ALE) avec le Royaume-Uni : Union douanière limitée aux marchandises :

- Fourniture limitée de services, y compris les services financiers (l'ouverture du marché de l'UE dépend du respect des réglementations britannique et européenne)
- Reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications
- Protection du respect des indications géographiques (IGP),
- Participation du Royaume-Uni à certains programmes ou institutions européens.

Néanmoins, la complication de ce scénario est que l'UE exige du Royaume-Uni qu'il ne poursuive pas une stratégie concurrentielle sur les questions fiscales, sociales, réglementaires et de soutien public, c'est-à-dire qu'il s'aligne sur les normes européennes, et que cette obligation soit juridiquement vérifiable. Le 2ème, sans accord, cela signifierait l'application des règles de l'organisation mondiale du commerce (OMC), ce qui limiterait l'accès des biens et services britanniques au marché de l'UE, bien qu'aucun des deux partenaires n'autorise le Royaume-Uni à le faire. Vient ensuite la question des barrières commerciales tarifaires et non tarifaires. Cependant, ces droits sont très hétérogènes d'un secteur à l'autre. Ils sont particulièrement élevés dans l'agriculture, et peuvent atteindre 50 % (et le Royaume-Uni importe 30 % de sa nourriture). Le Royaume-Uni peut unilatéralement réduire ces tarifs. Si le Royaume-Uni quitte le marché unique, l'évaluation des barrières non tarifaires au commerce deviendra plus difficile. Il s'agit des frais administratifs supplémentaires, du dédouanement et du contrôle de l'origine des produits. Un examen de l'étude de l'OBR (2018b) a estimé que ces barrières non tarifaires représentaient 10 % des barrières tarifaires dans le régime de l'OMC (avec des tarifs moyens allant de 6,5 % à 12,9 %) (dans une fourchette de 5,9 à 7 %) dans le cadre des accords de libre-échange. Le FMI (2018) utilise des valeurs équivalentes de 20 % (régime OMC) et 10 % (ALE). Pour tenir compte de ces deux scénarios, plusieurs études estiment l'impact du Brexit sur les flux commerciaux entre le Royaume-Uni et l'UE.

Certaines études définissent arbitrairement les barrières non tarifaires résultant de la sortie du marché unique dans le cadre du régime de libre-échange ou de l'OMC. D'autres utilisent le modèle de gravité. Il prédit les échanges entre deux pays en utilisant des variables telles que la taille des deux pays considérés, leur distance géographique, leur langue commune, leurs liens historiques et leur appartenance à la même zone franche. Un tel modèle prend en compte les impacts spécifiques de la participation au marché unique par rapport au régime de libre-échange et à l'OMC, et considère que le commerce (et éventuellement l'investissement direct étranger) peut être utilisé pour estimer la baisse. Y ajoutant aussi l'impact du marché unique qui était en moyenne plus faible au Royaume-Uni que dans les autres États membres de l'UE (Coutts et al., 2018). Certaines études font également état des avantages d'éventuels accords de libre-échange avec des pays tiers. Dans le modèle de gravité, l'impact du Brexit sur les flux commerciaux ne dépend pas de l'élasticité-prix estimée du commerce extérieur. Ce sont des boîtes noires. Au contraire, dans les modèles qui estiment les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce, l'effet dépend fortement de ces estimations.

### 2.2 La notion d'IDE

Selon la définition du Manuel de la Balance des Paiements du (FMI, 2008), les investissements directs étrangers (IDE) correspondent aux différentes opérations financières destinées à agir sur le fonctionnement et la gestion d'entreprises implantées dans un pays différent de celui de la

maison mère. Il s'agit de deux grands types d'opérations : d'une part, celles réalisées par croissance interne au sein d'une même firme transnationale entre la maison mère et ses différentes filiales implantées à l'étranger (création de nouvelles unités, extension des capacités de production des unités déjà existantes, flux financiers entre filiales, réinvestissement local des bénéficiaires) ; d'autre part, celles réalisées par croissance externe, à condition d'atteindre au moins 10% du capital de l'entreprise étrangère visée. Généralement, les investissements directs étrangers se réalisent par croissance externe (Bost, E., 2004). Deux stratégies sont possibles : la première concerne les programmes de privatisation d'entreprises publiques lancés dans les pays industrialisés et en développement depuis le début des années 1980. Pour la deuxième stratégie, il s'agit des fusions-acquisitions géantes. Elles sont destinées à placer les firmes transnationales en situation d'oligopole en rendant les filiales d'une entreprise mère plus apte à atteindre la taille critique du marché. Plus précisément, le FMI (2008) définit quatre formes d'IDE :

- La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger ;
- L'acquisition d'au moins 10 % du capital social d'une entreprise étrangère (pays hôte) déjà existante. Bien que cette proportion de 10% soit généralement suffisante pour donner à l'entreprise du pays d'origine des moyens de contrôle importants de l'entreprise située dans le pays hôte ;
- Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger ;
- Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales.

D'après la synthèse réalisée par la revue (Conjoncture, 2005) : « l'IDE est la détention d'un intérêt stable par une entreprise située dans le pays d'origine d'un montant équivalent de 10% ou plus d'une entreprise située dans un pays étranger ».

Les IDE regroupent trois types d'investissement : le capital en actions, les prêts intra-entreprises et les profits réinvestis sur place ». Dans le même cadre d'un intérêt durable, l'investissement étranger, selon la définition de la Banque mondiale<sup>1</sup>, représente l'ensemble des procédures permettant de contrôler effectivement la gestion d'une entreprise localisée à l'étranger. Ces procédures consistent à acheter des parts de capital d'une entreprise basée dans un autre pays, à réinvestir les bénéfices d'une entreprise sous contrôle étranger dans le pays où elle est localisée, ou à accorder des prêts à leurs filiales étrangères.

### 2.3 Relation entre IDE et croissance économique

Bien qu'il semble y avoir un consensus au niveau théorique en ce qui concerne l'impact positif de l'IDE sur la croissance économique, les résultats des études empiriques ayant tenté de vérifier cet impact positif ne sont pas généralement concluants. Ces études peuvent être décomposées en deux catégories. La première catégorie confirme le lien positif entre l'IDE et la productivité locale (Globerman, S., 1979) ; (Romer, P., 1986 ; 1990) ; (Lucas, R., 1988) ; (Blomstrom, M., et Wolf, E., 1994) ; (Caves, R., 1996) ; (De Mello, Jr. 1999) ; (Djankov, S., Hoekman, V., 2000) : Ainsi, (Hoffman, L., et Tan, T.N., 1980) ont conclu que les sociétés contrôlées par les étrangers en Malaisie, dans les années 1960, ont eu une contribution de 23% à l'investissement brut et de 17,7% pour cent à la croissance du PIB. De même, (Lipse, R.E., 2001) et (Dimelis, S., 2002) dans leurs études sur la Grèce, l'Indonésie et Taiwan confirment les retombées positives des IDE sur la croissance économique. De son côté, (De Gregorio, J., 1992), trouve une relation significative et positive entre les investissements directs étrangers et la croissance en étudiant douze pays d'Amérique latine de 1950 à 1985. Il démontre aussi que l'impact des IDE est trois fois plus important que celui de l'investissement local. En parallèle, (Démurger, 1998) souligne l'impact positif des IDE sur la croissance économique des territoires Chinois de 1985-1995.

<sup>1</sup> Définition d'IDE selon the World Bank: <http://www.worldbank.org/depweb/beyond/beyondfr/glossary.html#38>

L'hypothèse stipulant le l'indicateur IDE comme variable explicative de l'inégalité entre régions a été validée. De même, (Kokko, A., et al., 2011) ont démontré que les IDE à destination de la Chine sont bénéfiques pour son économie dans le sens où les entreprises locales profitent des retombées positives à travers « l'effet de contagion » et « l'effet de concurrence ». Toutefois, ces retombées ne sont pas proportionnelles au degré de présence des entreprises étrangères au sein de l'industrie ou de l'entreprise chinoise. Ainsi, les retombées issues de « l'effet concurrence » sont linéaires avec le niveau de productivité et de sophistication de la technologie des entreprises étrangères alors que les retombées provenant de « l'effet contagion » ont une forte pression sur les entreprises étrangères en comparaison avec les entreprises locales. Ainsi, Baldwin, (Braconier, H., et al., 2005) montrent que les multinationales affectent directement le taux de croissance endogène des pays d'accueil via des transferts technologiques. De ce fait, le transfert de la technologie aux entreprises domestiques engendre l'amélioration de leur D'autres auteurs comme Li et Liu (2005) ayant étudié la relation entre les IDE et la croissance, sur un panel de 84 pays dont 21 sont développés et sont en voie de développement, ont démontré que les IDE favorisent la croissance économique et opèrent des interactions avec le capital humain en termes de compétences et d'expertise. Les auteurs montrent aussi que le décalage technologique entre les pays en développement et les pays développés est de nature à limiter les effets positifs des IDE. De ce fait, la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée est de nature à réduire l'écart technologique entre pays d'origine et pays d'accueil. Dans une autre étude sur la relation entre les IDE, le capital humain et la productivité dans 63 pays en développement sur la période 1960 à 2004, (Bouoiyour, J., et al., 2009) constatent que les IDE ont un impact positif sur la croissance économique sans pour autant avoir un impact positif sur le capital humain. L'un des arguments avancés pour expliquer ce lien positif entre l'IDE et la croissance se manifeste dans le fait que les firmes multinationales disposent de compétences dévouées en termes de technologies sophistiquées et de savoir-faire, par rapport aux entreprises des pays en développement (Blomström, M., et Kokko, A., 1996 , 1997, 1999 ; OCDE 2002).

#### **2.4 La charte d'investissement au Maroc et l'amélioration du climat des affaires au Maroc :**

Le Maroc a entrepris des mesures audacieuses pour moderniser son cadre légal dédié à l'investissement, en s'alignant sur les principes du "Nouveau Modèle de Développement". À partir de 2022, La Charte de l'investissement du Maroc est devenue opérationnelle suite à la signature des derniers décrets d'application (n°2-23-1), début mars, par le chef du Gouvernement. La loi-cadre n° 03-22 publiée le 9 décembre au Bulletin officiel remet à jour l'ensemble des dispositifs d'aides et soutiens à l'investissement, que ce soit pour les entreprises marocaines ou étrangères. Elle abroge la charte précédente (loi-cadre n° 18-95 du 8 novembre 1995). Il s'agit d'un texte majeur qui oriente la politique industrielle du royaume et cherche aussi à orienter les investissements vers les régions moins favorisées que les grands pôles économiques du Royaume (Casablanca, Tanger, Rabat, Fès, etc.). Ainsi, pour réaliser sa vision d'élever les investissements privés à deux tiers des investissements totaux d'ici 2035, une nouvelle "charte d'investissement" a été introduite, qui guide les investissements vers les priorités stratégiques et propose un cadre incitatif attrayant.

Ce programme d'incitations à l'investissement est structuré autour de trois piliers clés : la création de mécanismes de soutien à l'investissement, l'amélioration de l'environnement des affaires et la promotion d'une gouvernance unifiée et décentralisée. Les 9 objectifs fondamentaux de la Charte de l'investissement concernent des volets dédiés à l'investissement direct étranger comme suit.

- Orientation de l'investissement vers les secteurs d'activités prioritaires et les métiers d'avenir.

- Renforcement de l'attractivité du Royaume en vue de l'ériger en hub continental et international pour les investissements directs étrangers.
- Encouragement des exportations et du développement des entreprises marocaines à l'international.
- Incitation à la substitution des importations par la production locale.
- Amélioration du climat des affaires et facilitation de l'acte d'investir
- Accroissement de la part de l'investissement privé dans le total des investissements réalisés.

Pour réaliser ces objectifs, la Charte est structurée autour de trois axes : 4 dispositifs de soutien à l'investissement, l'amélioration du climat des affaires et la gouvernance unifiée et territorialisée de l'investissement. Les 4 dispositifs, se décomposent en un dispositif principal et 3 dispositifs spécifiques. Pour ce qui est du dispositif de soutien principal, il s'articule autour de 5 primes communes, une prime territoriale et une prime sectorielle, pouvant bénéficier aux entreprises éligibles sur la base du montant de l'investissement et du nombre d'emplois stables à créer. Précisant que ces primes peuvent être cumulées à hauteur de 30% du montant de l'investissement, le Ministère des Investissements et de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques a mis l'accent sur les critères d'éligibilité à ce dispositif. Ainsi, devant le modèle économique du Brexit qui se veut une nouvelle ère de développement économique du Royaume-Uni et la charte d'investissement du Maroc qui crée une nouvelle stratégie de développement des investissements au Maroc, quelles perspectives peuvent émerger de ces deux dispositifs pour promouvoir les IDE Britanniques au Maroc ? Devant cette problématique, on vise à analyser les facteurs liés aux deux dispositifs pour détecter les ancrages pouvant appuyer une vision d'opportunisme économique entre les deux pays facilitant ainsi une meilleure inscription du Maroc dans l'attraction des IDE Britanniques. La section qui suivra s'attèle à dégager les leviers de développement de cette vision sur la base des facteurs de chacune des parties dans l'atteinte de cet objectif.

### **3. Les opportunités d'investissement au Maroc par la charte d'investissement et par le Brexit**

L'attractivité de l'investissement étranger au niveau de notre pays ne cesse de se confirmer comme le prouve le flux continu des implantations étrangères au Maroc. Outre les secteurs d'investissements traditionnels comme le tourisme, le textile et l'industrie, les IDE ont touché de nouveaux champs tels que l'équipement des voitures et la fabrication de pièces destinées à l'industrie aéronautique. De même, notre pays est devenu une destination privilégiée pour la délocalisation des activités de service à l'échelle méditerranéenne (l'industrie automobile, l'industrie informatique...etc).

#### **3.1 Les opportunités offertes par le Brexit pour le développement des IDE Britanniques au Maroc**

Pour analyser l'évolution des IDE britanniques au Maroc, il serait intéressant d'analyser aussi bien son positionnement en matière d'IDE, mais aussi, l'origine et la répartition sectorielle de ces investissements. En 2021, les investissements directs étrangers (IDE) vers les pays africains ont franchi une valeur de 83 milliards de dollars, soit un rebond de 113 % selon le Rapport 2022 sur l'investissement dans le monde de la (CNUCED, 2022). Après une chute en 2020 avec le choc de la crise sanitaire, les IDE semblent donc avoir retrouvé en 2021 leur niveau d'avant la pandémie, mais seulement avec 5,2 % des IDE mondiaux, contre 4,1 % en 2020. Les IDE vers l'Afrique du Nord ont diminué de 5 % pour atteindre 9,3 milliards de dollars en 2021. Néanmoins, les flux d'investissement vers le Maroc ont augmenté de 52 % pour atteindre 2,2 milliards de dollars en 2021, en comparaison avec l'Égypte dont le flux d'IDE a baissé de



12 % pour atteindre 5,1 milliards de dollars en 2021. Malgré cette baisse, l'Égypte est le deuxième plus grand bénéficiaire d'IDE en Afrique. Les promesses des États du Golfe d'investir environ 22 milliards de dollars dans divers secteurs économiques en Égypte pourraient stimuler les IDE à l'avenir. Même avec une tendance positive des IDE à destination du continent africain, on a constaté un montant de 32 milliards de dollars enregistrés en 2020 pour les nouveaux IDE installés dans le continent qui reste nettement inférieur aux 77 milliards de dollars enregistrés en 2019. Quant à la comparaison entre les régions du continent africain en termes de flux d'IDE, la figure ci-après étale les tendances de ces flux entre 2021 et 2022. L'examen des flux sous-jacents relatifs aux différents pays retenus comme référence pour le Maroc dans le cadre du benchmarking<sup>2</sup> établi à cet effet, fait ressortir deux principaux groupes de pays avec des divergences énormes en termes de flux des IDE. La majorité des pays faisant partie du premier groupe sont généralement développés ou industriels. On trouve principalement : la France, les états unis et la Grande Bretagne. Le deuxième groupe, quant à lui, regroupe les pays en voie de développement ou émergents : Singapour, Qatar, Iles Maurice... Le tableau suivant récapitule les résultats de cette analyse comparative des Top 10 des pays origine de provenance des IDE vers notre pays.

**Tableau 1 : Recettes des investissements directs étrangers au Maroc par pays de provenance. Années 2017-2022**

<b>PAYS/ORGANISMES FINANCIERS</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021*</b>	<b>Janv-Sept 2022*</b>
Etats-Unis	+2.355	+2.161	+873	+436	+682	+6.804
France	+5.488	+3.039	+3.700	+3.915	+5.987	+4.817
Grande Bretagne	+938	+1.552	+379	+1.016	+2.848	+2.302
Emirats Arabes Unis	+2.756	+2.781	-396	+1.698	+3.984	+2.176
Pays Bas	+1.287	+325	+39	-44	+1.672	+1.128
Espagne	+1.291	+1.616	+830	+627	+464	+517
Chine	+856	+163	+424	+393	+98	+439
Luxembourg	+1.484	+1.328	+1.449	-5	+475	+431
Irlande	+3.468	+9.623	+680	+90	+184	+382
Suisse	+667	+785	+473	+490	+372	+323
<b>TOTAL GLOBAL DES PAYS</b>	<b>+26.033</b>	<b>+33.404</b>	<b>+16.541</b>	<b>+13.478</b>	<b>+19.355</b>	<b>+20.088</b>

*Source : Office des Changes 2022*

L'analyse de ces chiffres montre que la Grande Bretagne figure comme 3ème pays origine d'IDE au Maroc avec un investissement de 2302 MMDH en 2022 considéré comme étant un chiffre stable en comparaison avec 2021. Les Etats Unis et la France restent les pays qui investissent plus que le Royaume-Uni. On constate aussi que la prépondérance des IDE Britanniques a commencé à gagner de l'élan à partir de 2020 certainement comme conséquence de la signature de l'accord d'association entre les deux pays en 2019 et son entrée en vigueur en 2021. Ainsi, une liaison entre ces données et l'amélioration des relations économiques entre les deux pays laissent envisager que depuis 2019, ces relations bilatérales ont commencé à se développer davantage surtout suite à l'avènement du Brexit qui a encouragé le Royaume-Uni à chercher de nouveaux partenaires qui substitueront les pays de l'Union Européennes dans les partenariats industriels et commerciaux. Parmi les opportunités ayant mergé par le Brexit l'accord d'association Maroc-UK, l'Agence UK Finance qui est venue financer les projets aussi

<sup>2</sup> Le benchmarking, l'étalonnage ou le parangonnage est une technique de marketing (mercatique) ou de gestion de la qualité qui consiste à étudier et analyser les techniques de gestion, les modes d'organisation des autres entreprises afin de s'en inspirer et d'en tirer le meilleur. C'est un processus continu de recherche, d'analyse comparative, d'adaptation et d'implantation des

bien des entreprises marocaines que Britanniques. Le tableau ci-après représente les actions de développement des IDE Britanniques au Maroc à la suite du Brexit :

**Tableau 2 : Dispositifs liés au Brexit**

<b>Dispositif</b>	<b>Impact</b>
Accord d'association entre le Maroc et le Royaume-Uni	Signé à Londres le 26 octobre 2019 et entré en vigueur le 1er janvier 2021, l'Accord d'association entre le Maroc et le Royaume-Uni visait à canaliser la relation économique entre les deux pays suite au processus de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Cela a permis aux deux parties : Établir un partenariat structuré à long terme, doté d'instruments de coopération opérationnels et institutionnalisés, et animé par une ambition commune. Une garantie pour les entreprises marocaines et britanniques qui entretiennent des relations économiques et commerciales dans tous les domaines de la coopération.
Des projets d'envergure	Plusieurs projets ont été mis en place. Il s'agit notamment du projet d'interconnexion électrique maritime entre les deux Royaumes, porté par la société britannique Xlinks, spécialisée dans les énergies renouvelables. A ce propos, le Directeur général XLinks, Simon Morrish, a relevé que ce projet qui ambitionne de fournir au Royaume-Uni de l'électricité verte produite et stockée dans la région de Guelmim-Oued Noun, va poser les plus longs câbles haute tension et sous-marins dans le monde, qui devraient atteindre 3.800 kilomètres.
Une nouvelle liaison maritime	Cette nouvelle liaison maritime entre le Maroc et le Royaume-Uni, reliant directement le port de Tanger à Poole dans le sud-ouest de l'Angleterre, est en train de se mettre en place. Cette nouvelle desserte permettra de faciliter les échanges entre les deux pays et d'ouvrir de nouveaux horizons.
UK Export Finance	L'agence de crédit a mis sur la table quatre milliards de livres sterling, soit 51 MMDH pour financer des projets communs au Maroc. « Il s'agit de crédits garantis par l'État britannique, un rôle qui incombe à l'agence », nous explique Meriem Bennani, la représentante de l'UK Export Finance au Royaume, ajoutant que ce programme vise aussi bien les crédits directs. Notre interlocutrice est revenue sur les mécanismes de financement (voir les trois questions).
Le commerce bilatéral	En plus du commerce des produits agricoles, le secteur des énergies renouvelables est parmi les secteurs les plus prisés par les Britanniques qui préfèrent parler de « Green Finance ». Une feuille de route a vu le jour pour accélérer la coopération entre les deux pays dans ce domaine en y augmentant les investissements. Le programme de crédit en question s'inscrit dans ce cadre puisque l'offre de crédit concerne également les énergies renouvelables. Les deux pays ont d'ores et déjà commencé à coopérer puisque chacun veut tirer profit du potentiel de l'autre dans un sens de complémentarité.

*Source : Elaboré par nos soins*

Tous ces dispositifs de développement des relations Maroc-Grande Bretagne sont le fruit d'une stratégie de co-construction entre les deux pays en considérant le Brexit et le positionnement stratégique du Maroc comme étant deux composantes d'opportunité de favoriser un engouement des investissements de part et d'autre. De son côté, le Maroc n'a cessé de faire des efforts ciblés pour améliorer son leadership économique africain, et de créer des opportunités d'investissement au Maroc afin d'améliorer son économie et de faire de sa terre une terre prometteuse d'investissement étranger. Ainsi, si on note des projets rayonnés par le Brexit en tant que modèle économique qui a constitué une vraie opportunité de développement pour le Maroc, qu'en est-il de la charte d'investissement au Maroc comme opportunité d'attraction des IDE Britanniques au Maroc ?

### 3.2 Les opportunités offertes par la Charte d'investissement pour le développement des IDE Britanniques au Maroc

Le Maroc a entrepris depuis son indépendance des initiatives réglementaires et structurelles en vue d'attirer les investissements et les capitaux étrangers. En effet, les ressources naturelles dont dispose le pays additionné à de nombreux avantages comparatifs, tels que la proximité de l'Europe, l'infrastructure, la disponibilité de la main-d'œuvre et les incitations fiscales sont des déterminants favorables pour l'attractivité du pays. Dans le cadre des mesures prises par les autorités pour promouvoir et développer l'investissement national et étranger au Maroc, les différents avantages qui y sont associés sur le plan fiscal, douanier, financier et de change seront reconnus dans le cadre de la « Charte des investissements ». Cette loi a été promulguée par le Dahir n° 1-95-213 du 14 novembre 1416, 8 1416 Joumada II pour fixer les objectifs fondamentaux de l'action gouvernementale, simplifier et généraliser les procédures administratives liées à l'investissement. Le tableau ci-après résume les opportunités offertes par cette charte pour améliorer l'attraction des IDE au Maroc :

*Tableau 3 : Dispositifs de la charte d'investissements*

Dispositif	Implication pour l'attraction des IDE au Maroc
Dispositif spécifique dédié aux projets stratégiques	Il consiste à mettre en place des mesures d'appui spécifiques, en particulier pour les projets à caractère souverain ou avec une capacité d'attraction d'écosystèmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets stratégiques bénéficient d'avantages négociés au cas par cas et doivent répondre à certains critères d'éligibilité.</li> <li>- Lorsque le projet ne se rapporte pas à l'industrie de la défense, il doit porter sur un montant d'investissement supérieur ou égal à 2 milliards de dirhams et répondre à l'un des critères relatifs au secteur d'activité, à l'impact sur l'emploi, le rayonnement économique du Maroc, le développement des écosystèmes ou encore à l'appropriation de la technologie.</li> </ul>
Dispositif de soutien spécifique, consacré au développement des entreprises marocaines à l'international	Ce dispositif a mis l'accent sur l'importance de mettre en place des mesures pour renforcer le rayonnement économique du Maroc à travers le monde : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter le développement des entreprises marocaines à l'étranger en encourageant les partenariats et les joint-ventures entre entreprises marocaines et étrangères.</li> <li>- Encourager l'installation des entreprises marocaines en Afrique, pour décrocher des opportunités d'affaires à l'international</li> </ul>

	- Développer la compétitivité du produit marocain par le transfert des compétences des entreprises marocaines post-installation à l'étranger.
Dispositif de soutien spécifique aux TPME	Ce dispositif vise à promouvoir une nouvelle génération d'entrepreneurs, à travers certaines mesures de simplification d'accès au financement et d'autres relatives à l'accompagnement des jeunes investisseurs. La particularité de ce dispositif est qu'il peut se joindre au dispositif de UK Export Finance qui cible la même catégorie d'entreprises en ce qui concerne le financement et l'alliance avec des entreprises Britanniques en ce qui concerne le développement technologique et l'innovation.
Dispositif de soutien principal	Il s'articule autour de 5 primes communes, une prime territoriale et une prime sectorielle, pouvant bénéficier aux entreprises éligibles sur la base du montant de l'investissement et du nombre d'emplois stables à créer. Précisant que ces primes peuvent être cumulées à hauteur de 30% du montant de l'investissement, le ministre a mis l'accent sur les critères d'éligibilité à ce dispositif.

*Source : Elaboré par nos soins*

Ainsi, si on insiste sur l'importance de la charte d'investissement du Maroc comme étant un référentiel d'incitations de grande importance, d'autres mesures viennent le compléter à savoir la signature de l'accord de libre-échange entre pays du continent africain l'AZLECAF, les stratégies sectorielles, le plan d'accélération industrielle sous sa nouvelle forme y compris la stratégie de substitution à l'importation. Ces dispositifs se joignent certes à la charte d'investissement pour constituer un gage de crédibilité de l'image du Maroc vis-à-vis de ces partenaires stratégiques et des investisseurs étrangers.

### **3.3 Complémentarité entre opportunités du Brexit et opportunités de la charte d'investissement :**

Ayant établi les dispositifs relatifs à chacune des composantes de notre problématique, il est essentiel de voir dans quelle mesure on peut-établir une convergence entre ces dispositifs dans l'objectif d'approcher la pertinence du processus d'attraction des IDE Britanniques.

*Tableau 4 : Opportunités naissantes du Brexit et de la charte d'investissement pour les IDE Britanniques.*

<b>Mesure Brexit /Charte d'investissement</b>	<b>Opportunités naissantes</b>
Accord d'association entre le Maroc et le Royaume-Uni et charte d'investissement	L'accord d'association qui vise à établir un partenariat structuré à long terme, est doté d'instruments de coopération opérationnels et institutionnalisés, et animé par une ambition commune se joint au dispositif de soutien stratégique. Ce dernier est dédié en particulier pour les projets à caractère souverain ou avec une capacité d'attraction d'écosystèmes. Les projets à caractère souverain concernent les projets de développement industriel à l'instar de l'aéronautique et l'automobile ainsi que les énergies renouvelables. Pour ce qui est de l'agro-alimentaire et des secteurs industriels le Maroc peut présenter une offre compétitive pour encourager ses exportations vers le Royaume-Uni qui a exprimé sa volonté à faire du Maroc un approvisionneur de 1er rang en matière de produits agro-industriels.

<p>Nouvelle liaison maritime et charte d'investissement</p>	<p>Cette nouvelle liaison maritime reliera directement le port de Tanger à Poole dans le sud-ouest de l'Angleterre, et évitant ainsi les complications causées par le Brexi en termes de procédures et de coûts douaniers. Il s'agit d'une nouvelle desserte maritime hebdomadaire RoRo, sans escale, qui permettra notamment aux opérateurs marocains d'éviter les nombreuses procédures frontalières engendrées par le Brexit sur les marchandises arrivant via l'Europe par la route. Ce service direct sera assuré par la compagnie United Seaways. En la liant à la charte d'investissement, dans ses incitations liées au secteur agro-industriel comme secteur industriel, cette liaison est une opportunité considérable parce que le Royaume-Uni est un marché important pour le Maroc, et d'autre part parce qu'elle favorisera les exportations notamment de produits agricoles. Ici, il est à noter que le dispositif d'encouragement à l'internationalisation permettra aux entreprises marocaines de se positionner dans le marché Britannique et promouvoir le produit marocain.</p>
<p>Projets Britanniques d'envergure et charte d'investissement</p>	<p>Les projets Britanniques relatifs aux énergies renouvelables ambitionnent de fournir au Royaume-Uni de l'électricité verte. Ils vont de de pair avec la prime prévue pour les projets stratégiques relatifs aux énergies renouvelables inscrits dans le cadre de la charte d'investissement. Il s'agit d'un secteur pour lequel le Maroc a développé une stratégie qui vise à encourager les entreprises à innover dans ce secteur et à exporter de l'énergie verte au lieu d'en être importateur.</p>
<p>Partenariat commercial et charte d'investissement</p>	<p>Pour les activités commerciales, deux secteurs se trouvent en chef de lieu à savoir l'agriculture et les énergies renouvelables. Avec la souveraineté agricole du Maroc et la stratégie des ENR, le Maroc a entrepris dans sa charte d'investissement des primes plus étendues pour les investisseurs souhaitant investir dans ces secteurs.</p>
<p>UK Export Finance et charte d'investissement</p>	<p>Les dispositifs de soutien prévus par cette agence, à l'instar du programme INTELAKA se trouve en parfaite concertation avec le dispositif d'appui aux TPME afin de les encourager à se développer et à améliorer leur performance.</p>

*Source : Elaboré par nos soins*

Devant ces mécanismes de jumelage, il existe d'autres facteurs qui définissent la capacité du pays à attirer des IDE émergents en provenance de pays qui ont commencé à apparaître comme des partenaires commerciaux du Pays à l'instar du Royaume-Uni.

## **4. Les facteurs de contingence pour le développement des IDE Britanniques au Maroc**

### **4.1 Des facteurs juridiques**

Le Business Friendliness du Royaume est positif. C'est la résultante de plusieurs réformes engagées depuis plusieurs années. Parmi ces mesures, l'alignement du cadre juridique sur les meilleurs standards internationaux, l'amélioration de l'accès à l'information juridique ou

encore les efforts des régulateurs marocains envers l'investissement. Ces mesures ont en effet aiguisé l'appétit des investisseurs étrangers, mais malgré ces points positifs, des lacunes juridiques subsistent, enrayant la dynamique des investissements. Par exemple, l'accès à la jurisprudence, le problème de langue incarné par des textes de loi en arabe et en Français non traduits en d'autres langues étrangères ou le retard dans les textes d'application opérationnalisant les lois en vigueur. Notons aussi qu'il a fallu onze ans entre l'ancienne charte d'investissement et celle nouvellement promulguée, puis des décrets d'application de ces chartes qui sont élaborés en concertation entre plusieurs départements ministériels nécessitant ainsi un processus de validation assez long. Devant ces contraintes, il est essentiel d'accélérer l'application des réformes législatives sectorielles pour lever la part des investissements privés à 60% dans la part du total des investissements publics et privés comme préconisé dans le Nouveau Modèle de Développement.

#### **4.2 Des facteurs liés à la complexité du tissu économique**

L'Indice de Complexité Économique permet de mesurer la quantité de savoir productif qu'une société mobilise. Les travaux empiriques récents ont montré que les différences de développement entre les pays peuvent s'expliquer par les différences de complexité économique (Ministère des Finances, 2019). L'économie marocaine se classe entre le 6ème et le 8ème décile et plus fréquemment autour du 7ème selon la méthode retenue par l'étude réalisée par le Ministère des Finances. Ce classement tend à rester stable dans le temps. En effet, le Maroc se situait, selon l'indice de complexité économique, au 65ème centile en 1990 et en 2016, en notant qu'il a connu une dégradation significative de son classement durant les années 90 avec un creux au 77ème centile en 1995. La stabilité du classement laisse suggérer que la complexité de l'économie marocaine évolue au même rythme que la complexité mondiale moyenne. Ainsi, en plus de l'optimisation des programmes publics et des stratégies sectorielles publiques à l'œuvre, la mobilisation de nouveaux gisements de croissance que recèle l'économie marocaine ouvrirait de nouvelles perspectives en termes d'IDE. Dans le secteur agricole, quelques filières, dont notamment l'agroalimentaire, pourraient constituer un levier de croissance important et un facteur clé d'exportation de ces biens. Dans le secteur secondaire, le redéploiement compétitif de l'industrie marocaine, notamment au niveau des métiers mondiaux du Maroc, permettrait d'attirer des IDE capables d'apporter une montée en compétences pour les entreprises marocaines. Au niveau du secteur tertiaire, un élan supplémentaire serait nécessaire pour conforter la dynamique observée au cours des dernières années, en mobilisant pleinement le potentiel de certaines activités phares, comme le tourisme et le secteur financier, et en promouvant intensément les activités à caractère structurant, comme la logistique et les activités entrant dans le cadre de la nouvelle économie.

#### **4.3 Des Facteurs diversifiés**

Alors que le régime d'acquisition du foncier reste pénalisant et caractérisé par sa complexité juridique, la localisation et l'achat d'un site constituent souvent la première entrave à l'investissement. Des actions sont, cependant, en cours pour faciliter l'acquisition de terrains industriels. Le Maroc est en phase d'opérationnaliser la création de zones industrielles par vocations territoriales afin d'assouplir la procédure d'installation des investisseurs. Aussi, la gestion des régimes fiscaux peut s'avérer lourde pour les PME, notamment pour ce qui concerne la fiscalité locale, et la récupération de la TVA. La loi de finances marocaines prévoit, toutefois, des améliorations annuelles du régime fiscal destiné aux entreprises en guise d'incitation à l'investissement. Devant ces facteurs, il est apparent qu'une révision relative à la vision stratégique que le Maroc déploie pour les IDE est déployé dans une mesure progressive dans l'objectif de mieux réussir l'attraction d'IDE majeur. Tenant compte des facteurs internes au pays, des facteurs externes sont aussi pesants dans la conjoncture économique qui impose des règles économiques et financières changeantes. Ceci dit, la complexité d'établir une stratégie

d'amélioration des IDE repose sur trois éléments : d'abord, des réformes visant l'amélioration de la structure économique du pays avec des stratégies sectorielles de positionnement aussi bien local qu'international, puis une prise en compte de la nature des IDE des pays visés sur la base d'un processus partenarial stratégique comme celui entamé entre le Maroc et le Royaume-Uni, puis une exploitation des opportunités offertes par le marché international compte tenu des conjonctures économiques comme celle du Brexit.

Discussion des constats de l'analyse :

Dans un contexte marqué par le Brexit, la coopération économique entre le Maroc et le Royaume-Uni est « complémentaire ». Depuis le 1er janvier 2021, date de sortie officielle du Royaume-Uni de l'UE, le pays a rétabli son accord d'association signé avec le Maroc deux ans plus tôt. Mais les nouvelles barrières frontalières, via le territoire de l'UE, tendent à ralentir les échanges commerciaux entre les deux pays. Néanmoins, les deux pays témoignent de la qualité des relations bilatérales ayant permis une complémentarité avec l'accord d'association régissant les échanges commerciaux après le Brexit, ce qui a construit une véritable structure à même de permettre l'identification des secteurs prioritaires de développement pour augmenter les opportunités pour les investisseurs Britanniques au Maroc et inversement<sup>3</sup>. Ainsi, en réponse à notre problématique de recherche qui est : **le Brexit et la nouvelle charte d'investissement sont-ils des facteurs suffisants pour l'attraction des IDE Britanniques ?**

- **H1 : Le Brexit et la charte d'investissement sont des mécanismes complémentaires favorisant le développement des IDE Britanniques au Maroc**
- **H2 : Le développement des IDE Britanniques au Maroc est tributaire du développement d'autres facteurs.**

Selon l'analyse des dispositifs du Brexit et de la Charte d'investissement au Maroc, on peut déjà avancer des constats positifs en guise d'appui à la perspective de développement des opportunités déjà existantes et à la création d'autres. Le Maroc en tant que porte d'entrée vers le continent africain, notamment l'Afrique de l'Ouest où la présence de l'industrie et des services britanniques reste limitée, pourra mettre en avant les relations commerciales fortes qui existent déjà entre les deux parties dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de l'automobile, et de l'aéronautique. Cela dit, la charte d'investissement entrée en vigueur en 2022 vient concrétiser cette vision escomptée pour les IDE avec le Royaume-Uni pour appuyer le développement des partenariats économiques, le développement des investissements privés au Maroc et l'amélioration des capacités des entreprises marocaines via 4 dispositifs d'appui à l'investissement. Aussi, la signature de l'accord d'association Maroc-Royaume-Uni entré en vigueur en 2021 a mis l'accent sur le développement de tous les domaines de coopération en insistant sur des projets d'envergure comme les énergies renouvelables et les secteurs industriels. Néanmoins, le Maroc est amené à améliorer son offre d'investissement vis-à-vis des IDE Britanniques en termes d'infrastructure, de foncier adapté à l'installation, à l'encouragement de l'émergence des start-ups et à la formation et la R&D. Les entreprises Britanniques disposent certes d'expertise en termes d'innovation et de développement technologique qui, en les attirant au Maroc, pourront participer au développement des compétences des entreprises marocaines. Pour cela, celles-ci doivent être encouragées par des dispositifs d'incitation spécifiquement adaptés à l'attraction d'IDE potentiel favorisant l'atteinte des objectifs de développement économique du Maroc. La nouvelle charte d'investissement du Maroc a été conçue dans la perspective de faciliter l'atteinte de cet objectif en adéquation avec l'ensemble des stratégies sectorielles déjà mises en place. Aussi, de nouvelles niches sectorielles émergentes au Maroc peuvent faire l'objet d'une meilleure saisie

---

<sup>3</sup> Discours de Simon Martin lors d'un webinaire organisé par la Chambre de commerce britannique au Maroc sous la thématique : « Post-Brexit : Un an après, premier bilan. »

des opportunités offertes par le Brexit et la charte d'investissement, il s'agit de l'hydrogène vert et des filières agricoles en cours de développement comme les biofertilisants et l'industrie maritime avec la nouvelle liaison maritime qui liera les deux pays. À l'issue de cette analyse, l'hypothèse H1 est vérifiée et confirmée sur la base des actions déjà entamées par les deux pays. Pour ce qui est de l'H2, des facteurs liés au degré de la complexité économique du Maroc, de son régime fiscal, et des mutations du marché international font que cette hypothèse est confirmée compte tenu du poids de ces facteurs même lorsque le flux des IDE a déjà atteint son niveau supérieur, puisque ces facteurs sont en révision permanente et s'imposent comme des facteurs de contingence de la vision de développement des investissements.

## **5. Conclusion :**

Devant la dynamique de la coopération Maroc-Britannique, les projets d'envergure liés aux secteurs verts, l'avènement de la charte d'investissement, le positionnement stratégique du Maroc comme porte vers l'Afrique et l'Europe, la nouvelle liaison maritime et l'engouement de l'État Britannique vers les pays d'Afrique, le Maroc se trouve en position de force compte à la préparation des bases d'une prise en main des opportunités de développement de ses investissements. Cette préparation a été déjà entamée par des chantiers précédents comme la réforme des Centres Régionaux d'Investissements, l'amélioration du climat des affaires et la simplification des procédures administratives liées aux projets d'investissement. Les investisseurs Britanniques sont devenus attirés par le Maroc certes après le Brexit, qui a laissé émerger une vision dirigée vers les pays en cours de développement, ce qui profitera de ces pays en termes de transfert des compétences technologiques dans leurs secteurs économiques, mais aussi en créant des facilités d'investissement étranger. Ceci, a été l'objet de notre article, en ce qui concerne le Maroc, motivé par une réflexion sur les possibilités de créer une dynamique d'investissement entre les deux pays devant l'existence de deux dispositifs phares à savoir le Brexit et la charte d'investissement. L'hypothèse positive sur le rôle de ces deux dispositifs dans la dynamique des IDE Britanniques au Maroc a été confirmée puisque les chantiers y afférents sont déjà mis en place, néanmoins l'hypothèse négative reste tributaire de l'évaluation des résultats de ces chantiers à long terme et de la pertinence des choix stratégiques, surtout ceux entrepris par le Maroc sur la base d'une analyse intra-gouvernementale et multisectorielle des scénarios de collaboration économique. En guise de constat, le Maroc table sur un large partenariat ne laissant de côté aucun secteur économique, puisque le pays vise un développement horizontal avec un focus sur certains secteurs prioritaires émergents comme les énergies renouvelables et l'agro-industrie. Le Royaume-Uni, grâce à son niveau de développement technologique ne peut qu'appuyer cette vision en tirant profit de la stabilité macro-économique du pays, des coûts des matières premières et de la main-d'œuvre et de la protection des investisseurs étrangers.

## **Références**

- (1). Baldwin, R., H. Braconier and R. Forslid, 2005, «Multinationals, Endogenous Growth, and Technological Spillovers:
- (2). Bank Economic Review, vol. 14 (1), pp. 49-64.
- (3). Blomström, M. et Wolff E., 1994, « Multinational Corporations and Productivity Convergence in Mexico », in Baaumol,
- (4). Bost, F., (2004). Les investissements directs étrangers, révélateurs de l'attractivité des territoires à l'échelle mondiale, la revue mappemonde : sommaire du N°75, 2004, N° 3, 1-8 p.
- (5). Caves, R., 1996, Multinational Enterprise and Economic Analysis, Second Edition, Cambridge, New York and Melbourne: Cambridge University Press.



- (6). Christian, L., (2020). « L'Europe des 27 ne veut surtout pas limiter le Brexit ». 2020. HAL-02464797
- (7). CNUCED (2022). Rapport sur l'investissement dans le monde.
- (8). Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, (2022). Rapport sur l'investissement dans le monde.
- (9). De Gregorio, J., 1992, « Economic Growth in Latin America », Journal of Development Economics, 39, pp. 58-84.
- (10). De Mello Jr. and Luiz, R., 1999, « Foreign Direct Investment-led growth: evidence from time series and panel data », Oxford Economic Papers, 51, pp. 133-151.
- (11). Demurger, S. (1996). "Ouverture et croissance industrielle des villes chinoises"., Revue économique 1996/3 (n° 47)
- (12). Dimelis, S. and Louri, H., 2002, « Foreign ownership and production efficiency: A quantile regression analysis », Oxford Economic Papers 54, pp. 449-469.
- (13). Djankov, S. and Hoekman, B., 2000, « Foreign Investment and Productivity Growth in Czech Enterprises », The World Economics, vol.80, pp.190-207
- (14). Fonds Monétaire International, (2008). Manuel de la Balance des paiements du FMI. Quatrième édition : <http://mappemonde.mgm.fr/num3/articles/art04301.pdf>
- (15). Fonds Monétaire International, (2016). « Incertitude au lendemain du référendum au Royaume-Uni » Nouvelles du FMI sur [imf.org](http://imf.org).
- (16). Fonds Monétaire International, (2016). « Le FMI revoit ses prévisions de croissance à la baisse suite au Brexit et met en garde contre les risques », Nouvelles du FMI.
- (17). Globerman, S., 1979, « Foreign Direct Investment and Spillover Efficiency Benefits in Canadian Manufacturing Industries », Canadian Journal of Economics, n° 12, pp. 42-56.
- (18). Hayes, A., (2021). « Brexit : quelles est la période de transition », BBC.
- (19). Henry, L. (2020). Impacts du Brexit sur le commerce agricole et alimentaire : une perspective européenne et un focus sur la région Bretagne et l'Irlande. Thèse de doctorat en Sciences économiques, en partenariat avec UMR 1302 SMART (laboratoire).
- (20). Hoffmann, L. and Tan, T.N., 1980 « Industrial growth, employment and foreign investment in Malaysia » (Kuala Lumpur, Journal of Chinese Economic and Business Studies, vol. 9, n° 1, pp. 1-22.
- (21). Kierenkowski, R. (2016). « The Economic Consequences of Brexit: A Taxing Decision », OECD publishing, p.5.
- (22). Kokko, A., Chen, T. and Tingvall, P. G., 2011, « FDI and Spillovers in China: Nonlinearity and Absorptive Capacity »,
- (23). Lipsey, R. E. and Sjöholm, 2001, « Foreign Direct Investment and Wages in Indonesian Manufacturing », NBER Working Paper n° 8299, Cambridge, MA, National Bureau of Economic Research.
- (24). Lucas R., 1988, « On the Mechanics of Economic Development », Journal of Monetary Economics, 22, pp. 342-367.
- (25). Ministère des Finances (2019). Complexité économique et développement : Stratégies pour la diversification structurelle de l'économie marocaine, 30 pages.
- (26). Mucchielli J-L (1998), "Multinationales et mondialisation ». Editions Seuil, Paris, Mai, p. 379
- (27). Obstfeld, M., (2016). « Brexit : le chat noir du FMI pour la croissance mondiale », Les Echos.
- (28). Revue Conjoncture (2005). Études Économiques de BNP Paribas.

- (31). Romer, P., 1986, « Increasing Returns and Long-Run Growth », *Journal of Political Economy*, vol. 94, n° 5, pp. 1002-1037.
- (32). Romer, P., 1990, « Endogenous technological change », *Journal of Political Economy*, vol. 98, pp. 71–102.
- (33). Theory and Evidence », *Review of International Economics*, vol.13, n° 5, pp. 945-963
- (34). Vernon R. (1966), “International Investment and International Trade in the Product Cycle”, *Quarterly Journal of*
- (35). W., Nelson, R. et Wolff, E., *Convergence of Productivity: Cross-National Studies and Historical Evidence*, Oxford University Press.